

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL

Code ISIN - FR0000447617

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Essor International est un fonds de classification « Actions internationales », composé de fonds actions.

Son objectif est d'offrir à moyen terme, une performance supérieure sur la durée de placement recommandée, à celle de l'indice de référence MSCI AC World Free dividendes nets réinvestis, grâce à une allocation géographique qui reflète le poids économique de chaque pays. Cette allocation est effectuée principalement en fonction du produit intérieur brut exprimé en parité de pouvoir d'achat.

La stratégie d'investissement consiste à investir entièrement et en permanence l'actif du fonds, en parts et/ou actions d'OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. Les OPC sélectionnés sont des OPC pouvant investir dans des petites et moyennes capitalisations. L'exposition actions du fonds via des investissements en OPC oscillera entre 90 % et 100 % de l'actif net.

Le processus d'investissement vise à affecter à chaque pays, ou à chaque zone géographique, un poids proche de celui de ce pays, de cette zone, dans l'économie mondiale. Le gérant utilise les données publiées annuellement par le Fond Monétaire International (FMI) sur le Produit Intérieur Brut (PIB) de chaque pays exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) pour définir la cible d'allocation géographique.

S'appuyer sur les données de PIB en PPA amène à attribuer un poids plus important aux économies des pays émergents (exposition maximum : 90 %) qui connaissent actuellement une forte croissance.

Le gérant ajuste cette allocation de manière discrétionnaire dans une fourchette de +/-10 % par zone géographique et +/- 5 % par pays selon ses anticipations.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process). Ces OPC sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »). Ces IFT peuvent être utilisés par le gérant pour intervenir sur les risques taux, actions et change en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sans recherche de surexposition. Ces IFT peuvent être négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

- **Indice de référence** : MSCI AC World Free NR (dividendes nets réinvestis). La performance du fonds n'est pas liée à celle de cet indice. L'indice constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur : Néant

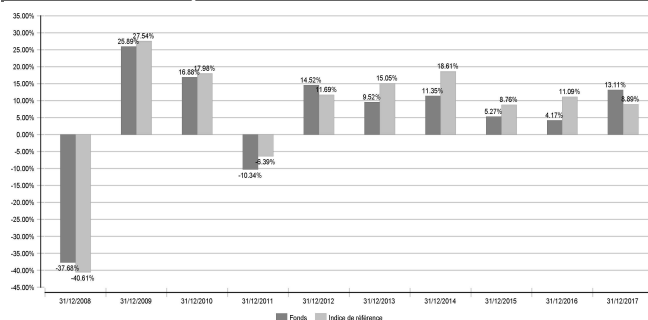
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,5 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,76 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.</i>	
<i>Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 du prospectus de cet FIA, disponible sur le site internet www.federal-finance.fr

Performances passées de Federal Essor International



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du FIA : 02/12/1983.

A : L'exposition aux marchés émergents peut désormais atteindre 100% de l'actif (contre 20% auparavant) (février 2011)

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2018.